

Spécialité Broderie
Définition des épreuves E1, E2, E3, E4 (ANNEXE A L'ARRETE DU 24 JUILLET 2013)

E1 EPREUVE PROFESSIONNELLE

prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie gestion

U1
Coefficient 11

Elle est composée de 3 parties :

- Epreuve professionnelle : coefficient 8
- Evaluation de la formation en milieu professionnel : coefficient 2
- Economie gestion : coefficient 1

EPREUVE PROFESSIONNELLE

coefficient 8

● **Objectif et contenu de l'épreuve**

L'épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat à réaliser un ouvrage, à partir d'un cahier des charges, en respectant les délais et les coûts et en assurant une qualité esthétique et technique.

Cette épreuve porte sur une partie des compétences C1.1 ; C1.2 ; C2.1 ; C3 ; C4 ; C5 ; C6.1, C6.3

● **Critères d'évaluation**

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à

- s'informer, analyser
- définir
- préparer
- réaliser
- contrôler
- communiquer

● **Modes d'évaluation**

⇒ **Contrôle en cours de formation.**

Le contrôle est effectué lors de situations d'évaluation qui présentent un caractère progressif par la nature des compétences évaluées.

Au terme de l'évaluation, les enseignants et les professionnels arrêtent conjointement la note qui sera proposée au jury.

⇒ **Épreuve ponctuelle pratique d'une durée de 24 heures**

Le candidat dispose de divers documents pouvant comprendre :

- le cahier des charges
- la maquette, le dessin technique, les échantillons, éventuellement l'œuvre
- la documentation iconographique et technique

Un questionnaire orientera les travaux du candidat.

EVALUATION DE LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

coefficient 2

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve.

• Modes d'évaluation

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ : présentation orale du dossier personnel de synthèse au cours de laquelle le candidat ne sera pas interrompu.
- Temps 2 : 10 minutes environ : à partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences professionnelles et la pertinence des activités choisies.

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes

Le déroulement et les modalités de l'évaluation orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant du domaine professionnel et d'un professionnel et/ou d'un enseignant d'arts appliqués. En cas d'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

ECONOMIE-GESTION

coefficient 1

• Objectifs de l'épreuve

L'épreuve vise à évaluer les connaissances et compétences du candidat à :

- présenter le secteur professionnel concerné
- identifier les modalités d'insertion professionnelle dans les organisations de son secteur professionnel
- caractériser l'organisation de l'activité de l'entreprise dans laquelle il s'est inséré au cours de ses périodes de formation en milieu professionnel
- identifier les coûts de la production réalisée et les indicateurs de gestion de l'entreprise
- montrer les relations que l'entreprise entretient avec ses partenaires extérieurs
- repérer les éléments de mutation de l'entreprise, internes ou liés à son environnement

L'épreuve porte sur au moins huit compétences réparties dans quatre axes prévus au programme d'économie-gestion.

Les critères d'évaluation sont définis dans la grille d'évaluation diffusée par les services d'organisation des examens.

• Modes d'évaluation

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ 8 points
Présentation orale du secteur professionnel dans lequel le candidat a évolué, de la place de l'entreprise qui l'a accueilli. Il expose ses observations concernant la gestion et la vie économique de l'entreprise.
- Temps 2 : 5 minutes environ 12 points
A partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences figurant au programme d'économie-gestion.

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 10 minutes

Le déroulement et les modalités de l'évaluation orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'économie-gestion et d'un enseignant du domaine professionnel et/ou d'un enseignant d'arts appliqués.

E2 : EPREUVE DE PROJET DE REALISATION

U 2
Coefficient 3

• Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées à l'élaboration, la préparation, l'organisation, la gestion et la présentation d'un projet de réalisation.

L'épreuve prend appui sur un dossier constitué par le candidat, elle ne conduit pas à la réalisation de la pièce projetée, cependant le dossier doit en démontrer la faisabilité technique

Constitution du dossier

Le candidat élabore un dossier dont il détermine les objectifs, les contenus (textes, croquis, documents historiques et techniques, photographies, échantillons, réalisations, supports informatiques) les étapes de réalisation et la présentation pratique et orale.

Pour tous les candidats, le dossier doit décrire une méthodologie de projet dans toutes ses phases.

Ce dossier doit comporter :

- les références stylistiques
- les études de différentes méthodes et techniques de réalisation
- l'adéquation des choix techniques avec les fonctions du produit
- l'étude de gestion et de réalisation
- l'étude des coûts de réalisation

Le candidat en établit une copie numérique.

Forme du dossier

Format minimum : A3 (29,7 cm - 42 cm).

Format maximum : *Raisin* (50 cm - 65 cm).

Nombre de planches écrites, graphiques et techniques : de 15 à 25.

Si le dossier est incomplet, le candidat peut être interrogé et une note lui est attribuée.

En cas de dossier rendu hors délai ou en cas d'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve.

• Mode d'évaluation

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 20 minutes** précédée de 30 minutes de préparation

L'épreuve est notée sur 20 points ; 14 points sont attribués au dossier et 6 points à l'oral

Le dossier support de l'oral et sa copie numérique seront rendus, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, 15 jours avant le début de l'épreuve orale. Les membres de la commission d'évaluation procéderont à son évaluation (sur 14 points) avant la soutenance orale.

Dans une salle équipée avec les moyens de communication courants (tableau, vidéoprojecteur, supports informatiques...), le candidat présente, à sa convenance, l'ensemble de son dossier.

Le candidat procède à un exposé de 10 minutes, durant lequel il n'est pas interrompu.

Dans les 10 minutes qui suivent, il répond aux questions des membres de la commission d'évaluation.

Au terme de l'oral, la commission d'évaluation arrête la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est constituée d'un professeur d'arts appliqués, d'un professeur de l'enseignement professionnel et d'un professionnel. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

● Objectif et contenu de l'épreuve

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- dégager les éléments d'identification d'une broderie, situer son origine historique et géographique, son contexte de création artistique
- comparer des motifs ou des ensembles brodés issus d'époques ou de lieux différents, identifier leurs sources d'inspiration
- expliciter les choix esthétiques et techniques répondant aux fonctions et contraintes d'une réalisation brodée

L'épreuve doit intégrer une ouverture culturelle élargie et un dialogue entre les cultures (savoirs communs SA et SB).

● Critères d'évaluation

- cohérence de la démarche d'identification, justesse des connaissances
- pertinence des analyses, validité des arguments
- lisibilité et expressivité des croquis

● Mode d'évaluation

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures**

A partir d'une documentation iconographique (référénts historiques et contemporains) il est demandé au candidat :

- des croquis analytiques mettant en évidence des caractéristiques et des organisations plastiques (formes, couleurs, matières)
- des réponses et des commentaires écrits

● Objectif et contenu de l'épreuve

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- exploiter une documentation
- proposer des solutions répondant à un cahier des charges clairement défini
- mettre au point et présenter plastiquement un projet d'étude

● Critères d'évaluation

- respect du cahier des charges
- faisabilité de la réalisation
- variété, inventivité des diverses propositions
- pertinence de la sélection
- lisibilité, expressivité, qualité plastique de l'étude menée
- clarté des informations techniques conduisant à une compréhension précise des intentions

● Mode d'évaluation

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures**

À partir d'un cahier des charges et en exploitant une documentation iconographique et technique, il est demandé au candidat :

- d'effectuer plusieurs esquisses,
- de sélectionner la proposition répondant le mieux au cahier des charges
- de finaliser et, éventuellement de mettre au format la solution retenue
- de traduire plastiquement le projet d'étude avec notions de traitement d'aspect (couleurs, matières) et si nécessaire, croquis de détails
- de mentionner par écrit les choix techniques